

**PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 06 AVRIL 2012**

Conseil Municipal du  
**06 avril 2012**

L'an deux mil douze, le six avril, le Conseil Municipal de la Commune de BEUSTE dûment convoqué le vingt-neuf mars deux mil douze, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VIGNAU Alain, Maire de BEUSTE.

Convocation du  
**29 mars 2012**

**PRESENTS:** VIGNAU Alain, CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia, BERTHOUMIEU Valérie, LASSALLE Roger, ABADIE Jean-Pierre, BIRABEN Joseph, BIRABEN Pierre, CASSOU Valérie, CENDRÈS Monique, DOASSANS-CARRÈRE Philippe, LAHORE Alexandre, MAGENDIE Béatrix.

Nombre de conseillers

**En exercice : 13  
Présents : 12  
Votants : 13**

**ABSENTS-EXCUSÉS :** MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude.

**PROCURATIONS :** MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude donne procuration à LAHORE Alexandre.

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** Patricia CAPDEVIELLE-HOUNIEU.

Le quorum étant atteint pour permettre à l'assemblée de délibérer valablement, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 09 mars 2012 et le soumet à l'approbation de l'Assemblée.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Vote : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

**Ordre du jour :**

- **Compte Administratif 2011,**
- **Approbation du Compte de Gestion 2011,**
- **Compte rendu de commissions,**
- **Vote du taux des taxes des contributions directes,**
- **Affectation des résultats 2011,**
- **Vote du Budget Primitif 2012,**
- **Questions diverses.**

**1- COMPTE ADMINISTRATIF 2011.**

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2011 :

**Réalisation de l'exercice 2011 :**

	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>EXCÉDENT</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>284 489,37 €</b>	<b>307 013,24 €</b>	<b>22 523,87 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>211 983,95 €</b>	<b>309 430,95 €</b>	<b>97 447,00 €</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>119 970,87 €</b>

**RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2011 : 119 970,87 €**

**Restes à Réaliser à reporter en 2011 :**

	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	0 €	0 €

**RÉSULTAT DE CLÔTURE 2011**

Le résultat de clôture 2010 intègre les excédents et déficits 2010 (recettes fonctionnement 30 845 €, dépenses d'investissement 788 €) qui ont été reportés sur le budget 2011.

	DÉPENSES	RECETTES	EXCÉDENT
FONCTIONNEMENT	284 489,37 €	337 858,01 €	53 368,64 €
INVESTISSEMENT	212 771,65 €	309 430,95 €	96 659,30 €
		<b>TOTAL</b>	<b>150 027,94 €</b>

**Le résultat global cumulé de l'exercice 2011 est de: 150 027,94 €**

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal et Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe fait procéder au vote du Compte Administratif 2011.

Vote : Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 0.

**2- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011.**

Après présentation du budget primitif de l'exercice 2011, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

**Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0.

### **3- COMPTE-RENDU DE COMMISSIONS.**

#### **1. Commission Finances :**

La Commission Finances a étudié le compte administratif 2011, les contributions directes nécessaires pour 2012 et les propositions pour les budgets de fonctionnement et d'investissement 2012 en tenant compte des orientations budgétaires définies lors de la réunion du 09 mars 2012.

Ainsi qu'elle l'avait prévu en 2011, la Commission Finances propose que le taux des impositions reste inchangé en 2012.

#### **2. SIVU RPI BEUSTE/LAGOS :**

Le budget du SIVU du Regroupement Pédagogique Intercommunal BEUSTE/LAGOS s'équilibre en fonctionnement et en investissement comme suit :

- **Budget de fonctionnement :**

Dépenses : 48 240 €

Recettes : 48 240 €

- **Budget d'investissement :**

Dépenses : 3 431 €

Recettes : 3 431 €

En investissement, il est prévu l'achat de livres à renouveler, d'un vidéoprojecteur ainsi que de tables ergonomiques pour la maternelle.

Les effectifs connus à ce jour pour la rentrée 2012/2013 seraient de 76 ou 77 dont 25 ou 26 (CE2+CM1+CM2) à BEUSTE.

#### **3. Projet Social Intercommunal :**

BEUSTE a participé à l'approche d'un projet social intercommunal sous forme d'autodiagnostic. Il a permis aux élus de porter un regard sur la vie sociale de notre commune. Avec l'autodiagnostic réalisé par toutes les communes nous obtenons un ressenti à l'échelle du territoire.

La restitution de cette première phase du projet social intercommunal aura lieu le jeudi 12 avril 2012 à la Communauté de Communes.

La seconde phase sera la consolidation de l'autodiagnostic. Elle s'effectuera au mois de mai 2012.

#### **4. Internet : zones grises à BEUSTE**

Afin d'évoquer le problème des zones grises de BEUSTE une réunion spécifique a eu lieu à la Communauté des Communes du Pays de NAY en présence de :

Monsieur CASTAING : directeur Télécom en charge des relations avec les collectivités locales des Pyrénées-Atlantiques,

Monsieur PETCHOT-BACQUÉ : Président de la CCPN,

Monsieur Alain VIGNAU : Maire de BEUSTE,

Madame Christelle VILLEMIANE : Chargée de mission à la CCPN.

La réunion faisait suite à celle du 7 février 2012, concernant les TIC avec les services du Conseil Général.

Il apparaît que plus de 50 % des foyers de la Commune de BEUSTE sont situés en « zone grise », même si que toutes les lignes sont éligibles au 512 Ko.

Il existe trois pistes de réflexion possible qui peuvent être complémentaires dans le temps :

- Offre satellitaire (NordNet) – Solution à court terme, achat de kit satellitaire nécessaire. Offre : internet + téléphone + télévision via la parabole NordNet.  
Trafic : 5 giga

Coût : abonnement avec achat du kit satellite : 34,90 € / mois, kit satellite : 399 € TTC.

- Liaison NRA MED (Nœuds de Raccordement d'Abonnés Monté En Débit) – Solution à moyen terme.

Cette solution consiste en la liaison entre le répartiteur téléphonique de NAY et un sous-répartiteur par fibre optique. Ensuite à partir du sous-répartiteur liaisons cuivre. Cette solution pourra permettre une montée en débit des abonnés jusqu'à 20 mbits pour les plus proches du sous-répartiteur.

Il est demandé une étude pour recenser tous les éventuels bénéficiaires à partir de ce sous-répartiteur.

Estimation de coût de la montée en débit : 160 000 € par NRA. ORANGE ne prend pas en charge l'investissement. Une solution de financement devra être trouvée par les collectivités. Délai des travaux : un an environ.

- Réseau d'Initiative Publique (RIP) solution à long terme.

Le Conseil Général réfléchit avec les opérateurs et notamment ORANGE pour la mise en place du très haut débit (THD) jusqu'aux abonnés (raccordement par fibre optique).

Une réflexion est en cours pour le raccordement des populations en milieu rural.

#### 4- VOTE DU TAUX DES TAXES DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Les taux des taxes sont identiques aux taux 2011. Le produit fiscal attendu pour l'année 2012 est de 104 059 €.

Taxes	Taux 2011	Taux votés en 2012	Bases 2012	Produits 2012
Taxe Habitation	10,15 %	10,15 %	656.300 €	66.614 €
Foncier Bâti	6,91 %	6,91 %	421.400 €	29.119 €
Foncier Non Bâti	39,46 %	39,46 %	21.100 €	8.326 €
			<b>TOTAL</b>	<b>104.059 €</b>

Après discussion, le Conseil Municipal suit la recommandation de la Commission Finances et approuve les taux de taxes 2012.

Vote : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0.

## 5- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2011.

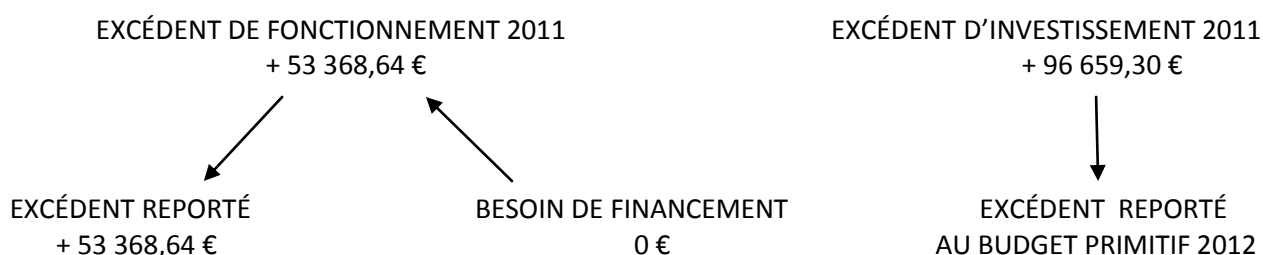
### RÉSULTAT DE CLÔTURE 2011

FONCTIONNEMENT : + 53 368,64 €

INVESTISSEMENT : + 96 659,30 €

- Reste à réaliser en 2011 : 0 €
- Le besoin de financement pour l'année 2012 = 0 €

### BUDGET 2012



Vote : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0.

## 6- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012.

Après avoir été étudié par la Commission Finances, Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'étude du budget primitif 2012.

Le budget de fonctionnement tient compte :

En dépenses :

- Des augmentations de cotisations pour les syndicats intercommunaux,
- De l'attribution des subventions pour la somme de 5 600 €
- Du maintien de la diminution de 30 % des indemnités du Maire et des Adjointes (économie de 7 800 € pour l'année 2012).

En recettes :

- De la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement DGF,
- Du taux des taxes 2012 identiques au taux de 2011,

- Budget de fonctionnement 2012 :

Dépenses : 362 503 €

Recettes : 362 503 €

- Budget d'investissement 2012 :

Dépenses : 212 834 €

Recettes : 212 834 €

La Commission Finances a travaillé sur la nature des investissements à réaliser pour l'année 2012. Les orientations budgétaires définies lors de la séance du 9 mars 2012 ont été retenues.

Les budgets de fonctionnement et d'investissement 2012 sont votés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Vote : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0.

## **7- QUESTIONS DIVERSES.**

### **1. Personnel : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de la personne recrutée en CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'emploi) pour une durée de 6 mois arrive à échéance au 01/05/2012. L'agent est affecté aux services techniques.

Monsieur le Maire a obtenu l'accord de Pôle Emploi afin de prolonger le contrat.

Il rappelle les modalités de ce contrat relevant de la Loi du 18 janvier 2005 sur la cohésion sociale, permettant l'insertion de personnes sans emploi rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle. L'employeur bénéficie d'une exonération de charges patronales de sécurité sociale et d'une aide financière modulable en fonction de la situation du salarié et des actions d'accompagnement ou de formation mises en œuvre.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le contrat pour une durée de six mois.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE de renouveler pour une durée de 6 mois le poste d'Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe sous forme de Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE), 20 heures de travail hebdomadaire.**

**AUTORISE Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire à représenter la commune lors de la signature de la convention avec le Pôle Emploi en vue de l'embauche du salarié rentrant dans les dispositifs du plan de cohésion sociale.**

**PRÉCISE que les crédits suffisants à la mise en œuvre de la présente délibération sont prévus au budget prévisionnel 2012.**

Vote : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0.

### **2. Travaux d'aménagement et de rénovation de la salle des fêtes : Création d'un office**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'effectuer des travaux d'aménagement et de rénovation de la salle des fêtes, notamment la transformation de l'espace bar en office destiné aux activités de la vie associative de la Commune.

Procès-verbal réunion du Conseil Municipal de Beuste, séance du 06/04/2012

Il ajoute que le dossier de demande de subvention a été établi dans ce cadre pour une dépense évaluée à 54 980 € HT.

Il convient maintenant de solliciter les financements maximum auprès de l'État et du Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré

**DÉCIDE - d'approuver ce projet**  
**- de solliciter de l'État et du Département l'attribution de subventions maximales pour ce type de projet,**

**PRÉCISE que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres.**

Vote : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0.

### **3. Société Protectrice des Animaux en Béarn : Convention fourrière 2012/2014**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une proposition a été faite par la SPA sous la forme d'une convention triennale au service fourrière de la Société Protectrice des Animaux en Béarn.

La SPA s'engage à recevoir dans sa fourrière les animaux qui auront été récupérés en état de divagation par les employés communaux, les fonctionnaires de police, les militaires de la gendarmerie, les pompiers et exceptionnellement les administrés munis d'un bon de dépôt de la Mairie.

La SPA s'engage à nourrir les animaux placés sous sa responsabilité en quantité suffisante en fonction de la taille et du poids de l'animal.

Les frais vétérinaires et les soins conservatoires seront facturés, ainsi que les frais de garde et de nourriture, aux propriétaires identifiés ou à la Commune en cas de non identification.

Le délai légal de garde des animaux recueillis est de 8 jours ouvrables. Les animaux non réclamés dans ce délai par leurs propriétaires seront considérés comme abandonnés et deviennent la propriété du gestionnaire de la fourrière qui pourra les confier à la SPA pour l'adoption ou l'euthanasie si leur état le nécessite.

Le délai de prise en charge des animaux mordeurs et griffeurs est de 15 jours après la morsure.

Modalité de rémunération du service fourrière pour 2012 à régler par le propriétaire si l'animal est identifié sinon par la Commune :

- Frais de personnel, administratifs, fonctionnement etc.... : 51 €,
- Hébergement, nourriture, soins : 9,93 € par jour et par animal,
- Euthanasie : 53 €
- Certificats animaux mordeurs : 90 €.

Après discussion et compte tenu de la tarification proposée, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à la proposition de cette convention.

### **4. Acquisition d'une laveuse :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la laveuse Gamma 35 E est en panne. Le devis de réparation chiffré par la Société MAT-IND s'établit à 1 655,06 € TTC.

Le coût d'une laveuse neuve après négociation et avec la reprise de l'ancien matériel (800 €) s'élèverait à la somme de 2 483 € HT € soit 2 969,73 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré

**DÉCIDE de faire l'investissement d'une laveuse neuve.**

**PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2012.**

**5. Intervention Église – délibération pour changement ou réparation des gouttières :**

Lors de la tempête du 24 janvier 2009, la toiture de l'Église avait subi quelques dégâts. GROUPAMA avait dédommagé la Commune sur la base du devis de l'Entreprise FOURCADE soit 7 683 € en réparation du préjudice.

L'Entreprise FOURCADE va réaliser les travaux à compter du 16 avril 2012.

Beaucoup de gouttières sont dégradées, il convient soit de les rénover soit de les changer. Il sera demandé à L'Entreprise FOURCADE, qui doit intervenir avec une nacelle, d'établir un état des lieux et de procéder aux travaux.

**6. Information gendarmerie :**

Suite à la hausse des prix des hydrocarbures, des individus mal intentionnés cherchent à se procurer du gasoil ou du fuel de manière frauduleuse. Des vols se produisent la nuit sur la voie publique ou dans des lieux privés.

La gendarmerie préconise les dispositions suivantes :

- Fermer à clef les réservoirs des véhicules et engins,
- Limiter les possibilités d'intrusion dans les lieux de stationnement et de stockage,
- Faire preuve de curiosité sur la présence d'individus douteux, appeler la brigade en composant le 17, relever tout indice permettant une identification rapide (numéro d'immatriculation).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, clôture la séance à 23 h 30.

Le Maire,

Alain VIGNAU

VIGNAU Alain		BIRABEN Pierre	
CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia		CASSOU Valérie	
MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude		CENDRES Monique	
BERTHOU MIEU-LACAZE Valérie		DOASSANS-CARRÈRE Philippe	
LASSALLE Roger		LAHORE Alexandre	
ABADIE Jean-Pierre		MAGENDIE-FOURÇANS Béatrix	
BIRABEN Joseph			